VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 28 janvier 2014.

Présents : MM & Mme Defat A, Bourgmestre-Président,
Arnould P, Poncelet J , Denis G et Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS,
Gobert A, Dachy F, Istace F, Lemmens, Albert A, Adam D, Georges N, Pochet A, De Wachter P, Conseillers,
Mathieu J, Directeur général.

Excusée : Mme Maqua J, conseillère communale.

Il est 20 H. Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. du 19.12.13.

Par 14 oui et 1 abstention (M.Istace), approuve ce PV.

Mandataires Communaux

2. Démission de Daniel Coppe en tant que Conseiller Communal de la liste P.R. en date du 06.01.2014 .

A l'unanimité, prend acte et accepte cette démission.

3. Vérification des pouvoirs de Madame Anne Gérard , 2ème suppléante de la liste P.R. en raison de la décision de Claudy Adam, 1er suppléant de la liste P.R., de ne pas siéger en tant que Conseiller Communal.

Le Secrétaire Communal (Directeur Général) redonne connaissance à l'Assemblée de l'Arrêté du Collège Provincial, en date du 31.10.2012, validant les élections communales du 14 octobre 2012.

Vu que le 1er suppléant actuel de la liste P.R. est Mr Claudy Adam ;
Vu la lettre du 09.01.14 de Mr Claudy Adam par laquelle il informe l'Administration Communale de sa volonté de ne pas siéger en tant que Conseiller Communal de la Ville de Bouillon, 1er suppléant de la liste P.R., suite à la démission de Mr Daniel Coppe ;
Vu qu'il résulte que les pouvoirs de Mme Anne Gérard, 2ème suppléante actuelle de la liste P.R. ont été vérifiés par le Secrétaire Communal (Directeur Général) de la Commune;
Considérant qu'à la date de ce jour, Mme Anne Gérard

- Continue de remplir toutes les conditions d'éligibilité prévues aux articles L4121-1 et L4142-1, § 1er du C.D.L.D., à savoir les conditions de nationalité belge ou européenne, d'âge de 18 ans et d'inscription au registre de population de la commune;
- N'a pas été privée du droit d'éligibilité selon les catégories prévues à l'article L4142, § 2 du C.D.L.D.;

- Ne tombe pas dans un des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-1 et L1125-3 du C.D.L.D.;

Considérant qu'il y a donc lieu de considérer comme pouvant siéger valablement au Conseil Communal Mme Anne Gérard en lieu et place de Mrs Daniel Coppe, Conseiller Communal démissionnaire de la liste P.R. et Claudy Adam, 1er suppléant démissionnaire de la liste P.R. ;
Considérant, dès lors, que rien ne s'oppose à la validation des pouvoirs de Mme Anne Gérard;

DECLARE que les pouvoirs de Mme Anne Gérard, Conseillère Communale, sont validés.

Mme Gérard entre en séance.

4. Prestation de serment de Madame Anne Gérard, Conseillère Communale (avec déclaration d'apparentement).

En exécution de l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Mme Gérard a prêté entre les mains du Bourgmestre, Mr André Defat, le serment suivant: *«Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge».*
La précitée est, dès lors, déclarée installée dans sa fonction de Conseillère Communale de la Ville de Bouillon.
Le Conseil prend acte de la déclaration d'apparentement de Mme Anne Gérard, Conseillère Communale, à la liste politique « C.D.H. ».

Plan de Cohésion Sociale (PCS)

Mme E.Istasse entre en séance

5. PCS : présentation du PCS et approbation des modifications.

A l'unanimité, entend l'exposé de l'intéressée et approuve les modifications du PCS.

Mme E.Istasse quitte la séance

Comptabilité

6. Règlement régissant le raccordement des particuliers à la D.E. : révision.

A l'unanimité, vote ce règlement.

Associations-intercommunales

7. A.D.M.R. : convention 2014 entre la Ville et l'Asbl A.D.M.R concernant le service des Gardes à Domicile : approbation.

A l'unanimité, approuve cette convention.

8. A.D.M.R. : convention 2014 entre la Ville et l'Asbl A.D.M.R concernant le service des Aides Familiales : approbation.

A l'unanimité, approuve cette convention.

Urbanisme – PCM – Crédits d'Impulsions

9. **<u>SDER : Enquête publique : avis.</u>**

Le Bourgmestre propose que ce point soit revu à la séance du conseil communal de fin février 2014 après le « retour » d'enquête du SPW et invite les conseillers communaux qui le souhaitent à lui transmettre leur avis pour le 10.02.2014. Une réunion de commission du conseil à ce sujet est également fixée au mercredi 12.02.2014 à 10 H.

<u>Travaux</u>

10. **Travaux voirie, DE et égouttage Rue du Moulin et Rue du Petit – CSC pour désignation auteur de projet, coordinateur et surveillant.**

A l'unanimité, vote ce CSC.

11. **PCDR - travaux d'aménagement des aires de convivialité à proximité des promenades – CSC pour désignation auteur de projet, coordinateur et surveillant.**

A l'unanimité, vote ce CSC.

<u>Parc Naturel</u>

12. **Parc Naturel : création de l'association de projet « Lesse et Semois » : approbation des statuts et approbation du plan financier.**

A l'unanimité, approuve ces statuts et plan financier (part communale de 14.109,00 €).

<u>Enseignement</u>

13. **Ouverture d'un mi-temps section maternelle à l'implantation de Sensenruth, à partir du 20.01.2014.**

A l'unanimité, vote cette ouverture d'un ½ emploi.

Il est 21 H 20. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 25 février 2014.

Par le Conseil :

le Directeur général, le Bourgmestre,